

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2010**

A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

- | | |
|------------|--|
| N° 24/2010 | Approbation du Conseil Municipal du 8 avril 2010 |
| N° 25/2010 | Protection des sources - Etude de diagnostic et Schéma de distribution - Recherche d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage - Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse |
| N° 26/2010 | Protection des sources - Travaux - Demande de subvention |
| N° 27/2010 | Périmètre de protection des sources - Acquisition de terrains |
| N° 28/2010 | Avis sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle |
| N° 29/2010 | Régies municipales de recettes - suppression de la régie « études surveillées » - Constitutions de fonds de caisses |
| N° 30/2010 | Programme d'investissement 2010 « Terrains multisports » - demande de subvention |
| N° 31/2010 | Travaux d'assainissement rue sous le Bois - Groupement de commandes |
| à | marchés séparés - Election de la Commission d'Appels d'Offres |
| N° 32/2010 | Classe découverte - Subvention du Conseil Général des Vosges |
| N° 33/2010 | Subvention à l'association « les bouilleurs de crus » |
| N° 34/2010 | Questions diverses :
Transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique - Signature d'une convention avec la Préfecture |

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 4 juin 2010

À 20 heures 30

Effectif légal : 19 / En exercice	19
Présents à la séance :	17
Absents :	2
Votants :	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le VENDREDI 04 JUIN 2010 à 20 h 30, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Madame AUBERTIN Josette, 2ème adjoint, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	X			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	X			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	X			
8. M. VILLEM IN Nicolas, Conseiller Municipal	X			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	X			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale		X	M. LA VAULLEE	
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	X			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	X			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	X			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal		X	M. SIBILLE	
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	X			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	X			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	X			

Délibération n° 24/2010

Approbation du Conseil Municipal du 8 avril 2010

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 8 avril 2010

Délibération n° 25/2010

Protection des sources – Etude de diagnostic et Schéma de distribution – Recherche d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage – Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Monsieur le Maire rappelle que le Grenelle de l'environnement impose une étude diagnostic des

réseaux et que la loi sur l'eau impose de réaliser un schéma de distribution de l'eau potable. Dans ce cadre, il convient de rechercher un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à mener l'étude de diagnostic et le Schéma de distribution et à rechercher un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage selon un cahier des charges validé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général des Vosges

PRECISE que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général des Vosges seront associés à toutes les démarches concernant ce dossier

SOLLICITE la meilleure subvention possible de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Délibération n° 26/2010

Protection des sources – Travaux - Demande de subvention

Le Maire rappelle les arrêtés préfectoraux 3484/2008 et 361/2009 relatifs à la protection des sources et la délibération 16/2010 qui l'autorisait à réaliser l'ensemble des travaux prescrits et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser les travaux de mises en conformité qui seront prescrits lors de l'étude de diagnostic ainsi que la réhabilitation des stations.

Délibération n°27/2010

Périmètre de protection des sources – Acquisition de terrains

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la commune de Saint-Nabord concernant l'acquisition des terrains inclus dans le périmètre de protection immédiate des sources sis sur son territoire.

Le service des Domaines a évalué les emprises à prélever sur les parcelles cadastrées A137 et A1147 au prix de 400 € pour une superficie globale de 1 524 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE l'acquisition des emprises à prélever sur les parcelles cadastrées A137 et A1147 au prix de 400 € pour une superficie globale de 1 524 m²

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune de Pouxoux

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°28/2010

Avis sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires comme mentionnées dans la délibération n° 29/2010 adoptées lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE POUR les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle telles que figurant dans la délibération n° 29/2010.

Délibération n° 29/2010

Régies municipales de recettes – suppression de la régie « études surveillées » - Constitutions de fonds de caisses

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de supprimer la régie de recettes « études surveillées » en raison de la cessation de cette activité depuis la rentrée scolaire 2008/2009.

DECIDE de constituer des fonds de caisses pour les régies de recettes de la façon suivante :

Menus produits forestiers	20,00 €
Photocopies	10,00 €
Restaurant scolaire	30,00 €
Garderie Périscolaire	10,00 €
Mercredis récréatifs	20,00 €
Locations de salles	20,00 €
Droits de place	10,00 €

Délibération n° 30/2010

Programme d'investissement 2010 « Terrains multisports » - demande de subvention

Monsieur le Maire expose que le programme d'investissement suivant, inscrit au Budget Primitif 2010, est susceptible de bénéficier de subvention :

	Imputation	Montant TTC
Terrains multisports	2315/248	31 100,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de la réalisation de ces travaux

SOLLICITE la meilleure subvention possible du Conseil Général des Vosges.

Délibération n° 31/2010

Travaux d'assainissement rue sous le Bois – Groupement de commandes à marchés séparés - Election de la Commission d'Appels d'Offres

Vu la compétence « Assainissement collectif » de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,

Vu le projet de requalification de la rue sous le Bois à Pouxoux, comportant des travaux d'eau potable et de voirie incombant à la commune de Pouxoux, et des travaux d'assainissement incombant à la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (C2VRM),

Considérant que ce projet relève simultanément de la compétence de la commune de Pouxoux et de celle de la C2VRM,

Considérant l'intérêt technique et économique à faire réaliser ces travaux par une même entreprise,

Il est proposé de créer un groupement de commandes à marchés séparés entre la C2VRM et la commune de Pouxoux pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération de la même teneur a été prise en 2008, mais que les conditions ont aujourd'hui changé.

Il précise que le montant des travaux d'assainissement eaux usées est estimé à 34 105 €HT, pour un montant global d'environ 600 000 €HT. La procédure de mise en concurrence sera donc celle d'un marché à procédure adaptée.

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes à marchés séparés,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTTE la création du groupement de commandes comme indiqué ci-dessus

ACCEPTTE les conditions énoncées dans ladite convention

ACCEPTTE la désignation de la commune de Pouxoux comme coordonnateur du groupement de commandes

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

AUTORISE le Maire à signer tous les marchés relatifs à ce groupement de commandes

ELIT comme représentant de la Commune dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- **Titulaire** : Monsieur François HATIER avec 13 voix,
5 voix pour Monsieur Jean-Louis THOMAS et 1 vote nul
- **Suppléant** : Monsieur Jean-Louis THOMAS avec 11 voix,
7 voix pour Monsieur Henri LA VAULLEE et 1 voix pour Madame Louissette HANS

PRECISE que, la commune de Pouxoux étant coordonnateur du groupement, Monsieur François HATIER, élu titulaire, sera Président de la CAO du groupement de commandes

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

Délibération n° 32/2010

Classe découverte – Subvention du Conseil Général des Vosges

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général des Vosges qui informe qu'une bourse de 60 € a été allouée à chacun des 37 élèves des classes de CE1 et de CP de la commune, scolarisés à l'Ecole RPI Pouxoux-Jarménil, afin de financer la classe de découverte.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND NOTE de l'attribution de cette bourse.

Délibération n° 33/2010

Subvention à l'association « les bouilleurs de crus »

Le Conseil Municipal, après délibération,

avec 3 voix contre : Messieurs François HATIER, Monsieur Michel ROUSSEL
Madame Joëlle BARTH

5 abstentions : Monsieur Philippe LEROY, Madame Josette AUBERTIN, Monsieur
Henri LA VAULLEE, Madame Louissette HANS, Madame Isabelle
GEORGES

ALLOUE à l'association « les bouilleurs de crus » une subvention de 250 € au titre de l'année 2010.

Délibération n° 34/2010

Questions diverses : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique – Signature d'une convention avec la Préfecture

Le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

La commune est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC). Elle peut ainsi bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la Société OMNIKLES, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention avec le représentant de l'Etat,
Considérant la convention conclue entre le SMIC et la société OMNIKLES pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

DECIDE d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur fourni par la Sté OMNIKLES) pour la télétransmission de ces actes.

PREFECTURE DES VOSGES

D.R.C.L. 1

Reçu le 09 juin 2010

REPUBLIQUE FRANÇAISE